

Il y a 35 ans que je travail dans le batiment

Par haas, le 07/01/2008 à 13:10

Bonjour

ma question concerne sur la médaille du travail

il y 35 ans que je travail dans le batiment je n'est j'amais eu droit a la médaille du travail pourrier vous me renseigné?

ie reste a votre entiere dispoition

Cordialement

Par jeanyves, le 07/01/2008 à 20:31

Bonjour,

La médaille d'honneur du travail récompense l'ancienneté de services des salariés. Elle est attribuée à votre demande et vous devez remplir un formulaire Cerfa et y joindre les documents suivants :

- -certificats de travail et attestation récente du dernier employeur ;
- -photocopie d'une pièce d'identité
- état signalétique et des services militaires ou photocopie du livret militaire ;
- pour les mutilés du travail, un relevé des rentes.

Le dossier ainsi constitué est à déposer auprès du préfet de département avant le :

1er mai pour la promotion du 14 juillet ;

15 octobre pour la promotion du 1er janvier.

Vous trouverez le formulaire Cerfa sur le site www.travail-solidarite.gouv.fr

Restant à votre disposition,

jeanyves

Par **haas**, le **08/01/2008** à **09:55**

Merci pour l'info Cordialement